



Attestation de l'Hospice général

Vous avez besoin d'une attestation confirmant que vous ne recevez aucune aide financière ?

L'Hospice général peut vous délivrer une attestation de non aide financière. Il s'agit d'un document qui peut vous être utile dans différentes démarches administratives.

Ce document est gratuit.

Comment faire votre demande ?

Vous avez une adresse email :

- Demandez votre attestation à l'adresse attestation@hospicegeneral.ch
- Envoyez une photocopie de votre pièce d'identité valable recto/verso en format PDF ou JPEG (si la demande concerne plusieurs personnes, joindre toutes les pièces d'identité valables recto/verso)
- Vous recevrez votre attestation en retour à votre adresse email et dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à dater de la réception de votre demande.

Dans le cas d'une demande d'attestation en lien avec la procédure de naturalisation, merci de le mentionner dans votre demande.

Vous n'avez pas d'adresse email :

- Demandez votre attestation par courrier à l'adresse suivante :
Hospice général
Cours de Rive 12
1204 Genève
- Envoyez une photocopie de votre pièce d'identité valable recto/verso (si la demande concerne plusieurs personnes, joindre toutes les pièces d'identité valables)
- Vous recevrez votre attestation par courrier à l'adresse indiquée dans votre demande et dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à dater de la réception de votre demande.

Dans le cas d'une demande d'attestation en lien avec la procédure de naturalisation, le mentionner dans votre demande.

Nous vous informons que nous ne remplissons pas le document de naturalisation facilitée, notre attestation faisant foi auprès du Secrétariat d'Etat aux Migrations.